

Rentabilité comparée : De fortes différences selon la taille et le secteur

Les indicateurs comptables des entreprises réunionnaises sont assez proches de la moyenne française pour les plus petites, généralement plus favorables pour les plus grandes. La situation est plus difficile pour les petites entreprises de l'industrie et du BTP. Les indicateurs utilisés n'ont qu'une valeur comparative et ne visent pas à définir un éventuel seuil de rentabilité des entreprises.

Vous avez dit "rentabilité" ?

La rentabilité des entreprises est approchée ici à travers la part du résultat d'exploitation dans la valeur ajoutée de l'entreprise. Le résultat d'exploitation représente ce qui reste de la valeur ajoutée après paiement des charges d'exploitation (salaires, loyers, impôts, etc.), encaissement des divers produits d'exploitation et amortissement des actifs et provisions.

L'étude ne permet pas d'analyser la situation des entreprises par rapport à leurs concurrentes potentielles (qui peuvent être de toutes tailles et de tous pays) ni de dire si ces aides sont indispensables à leur survie, en faisant référence à des seuils de rentabilité.

Globalement, les entreprises réunionnaises ont une rentabilité comparable à la moyenne française mais la situation varie fortement selon la taille des entreprises et les secteurs d'activité. Si la rentabilité des plus petites entreprises réunionnaises¹ est identique à celles de leurs homologues métropolitaines, les plus grandes ont des ratios de gestion légèrement plus favorables. Parmi les grandes entreprises, l'avantage est plus important dans les secteurs abrités de la concurrence extérieure comme les services aux entreprises, les services aux particuliers et les industries de biens intermédiaires. Au contraire, parmi les petites entreprises, seules celles du commerce semblent être dans une situation favorable. Les petites entreprises de l'agroalimentaire, de l'industrie et du BTP ont une rentabilité nettement inférieure à celle de leurs homologues de France métropolitaine.

Faibles charges sociales, forts coûts d'amortissement

La part des frais de personnel (salaire + charges) est en général inférieure à La Réunion. Les petites entreprises y consacrent 54 % de la valeur ajoutée contre 58 % en métropole. Pour les plus grandes l'écart est plus important et les ratios

sont respectivement de 60 % et 67 %. Cette situation plus favorable aux entreprises réunionnaises résulte notamment des mesures d'exonérations de charges sociales contenues dans la loi programme pour l'Outre-mer. La part de valeur ajoutée consacrée au paiement des cotisations sociales patronales est ainsi inférieure de 10 points à la moyenne métropolitaine pour les entreprises de petite taille et de 6 points pour les plus grandes. Ces exonérations compensent largement le poids des salaires bruts, plus important qu'en France métropolitaine. Cette différence ne provient pas de salaires plus élevés : les salaires annuels moyens nets de prélèvement des employés et professions intermédiaires sont équivalents à La Réunion et en France métropolitaine et les salaires des ouvriers moindres, seuls les salaires des cadres sont plus élevés.

Le poids des impôts payés (nets des subventions accordées) est plus faible à La Réunion qu'en France métropolitaine pour les petites entreprises (- 2 points) alors qu'il est dans la moyenne pour les grandes. Finalement, petites et grandes entreprises obtiennent un écart favorable de près de 7 points sur le taux d'excédent brut d'exploitation qui sert à rémunérer les autres facteurs de production.

¹ C'est-à-dire celles qui réalisent moins de 550 000 € de chiffres d'affaires, soit 80 % des entreprises déclarées aux services fiscaux (BIC et BNC-DC). Le seuil choisi correspond au seuil d'application de l'octroi de mer.

dossier

Les entreprises réunionnaises



Les coûts d'amortissement du capital sont élevés à La Réunion, à cause des processus de production qui doivent notamment répondre aux normes européennes et de l'impossibilité d'utiliser le capital à sa rentabilité optimale du fait de l'étroitesse du marché. Les charges d'exploitation sont particulièrement lourdes pour les petites entreprises (amortissements, loyers, assurances...) et annulent l'écart favorable obtenu sur l'excédent brut d'exploitation. Pour les grandes entreprises l'écart est seulement réduit d'un point. Finalement, le taux de résultat d'exploitation, c'est-à-dire la rentabilité des petites entreprises est dans la moyenne hexagonale tandis qu'elle est supérieure de 6 points pour les grandes.

L'industrie et le BTP handicapés par le coût des intrants

Dans l'industrie, le taux de valeur ajoutée est beaucoup plus faible dans les petites entreprises réunionnaises que dans les grandes. Les grandes réalisent un taux de valeur ajoutée supérieur de 6 points à celui de leurs homologues de France métropolitaine. Au contraire, les petites connaissent des conditions d'exploitations plus défavorables que leurs homologues métropolitaines. Elles dégagent un taux moyen de valeur ajoutée inférieur de 8 points à la moyenne métropolitaine, en lien avec le surcoût des intrants. La moindre fiscalité et les exonérations de charges ne leur permettent pas de compenser ce handicap. Après amortissement et prélèvement des autres charges

d'exploitation, l'écart de performance subsiste et leur taux d'excédent brut d'exploitation reste inférieur à la moyenne métropolitaine (- 2 points). Pour les grandes entreprises, la part du résultat d'exploitation dans la valeur produite est comparable à ce qu'elle est en France métropolitaine.

Les petites industries agroalimentaires affichent l'écart le plus conséquent avec la France métropolitaine, avec des ratios très dégradés. Leur taux de

valeur ajoutée est inférieur de 16 points. Le surcoût des intrants semble les pénaliser particulièrement. La faible valeur ajoutée est consacrée pour 60 % aux salaires et les exonérations de charges ne permettent pas de rattraper la situation. Au final, 72 % de la valeur ajoutée est consacrée au frais de personnel, contre 65 % pour les entreprises de France métropolitaine de même taille. Après amortissement et prélèvement des autres charges d'exploitation, l'écart de rentabilité est encore important. Le taux de résultat d'exploitation est inférieur de 12 points. Le suréquipement relatif des petites unités, mesuré par le ratio équipement par salarié, est près du double des entreprises de la France métropolitaine, ce qui contribue aussi à expliquer la dégradation de leur résultat d'exploitation.

En revanche les entreprises industrielles qui produisent des biens intermédiaires (industrie des produits minéraux, du bois, chimie, métallurgie, composants électriques et électroniques) ont un taux de valeur ajoutée comparable à celui des entreprises métropolitaines de même taille et des frais de personnel identiques. Après amortissement des biens d'équipement et des provisions, leur résultat d'exploitation est identique aux entreprises métropolitaines.

Indicateurs de rentabilité selon la taille des entreprises (en %)

	Pour les plus grandes entreprises (chiffre d'affaires > 550 000 €) 3 389 entreprises		Pour les plus petites entreprises (chiffre d'affaires < 550 000 €) 13 968 entreprises	
	La Réunion	France métropolitaine	La Réunion	France métropolitaine
Valeur ajoutée / production	23,4	21,7	46,0	47,1
Salaires bruts / valeur ajoutée	46,0	47,3	41,0	35,5
Charges sociales patronales / valeur ajoutée	13,7	19,5	12,9	22,6
Impôts-subventions / valeur ajoutée	6,0	6,2	2,4	4,7
Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée	34,4	27,2	43,7	37,1
Résultat d'exploitation / valeur ajoutée	24,0	18,1	35,2	35,1

Source : Insee, déclarations fiscales des entreprises

Lecture : La comparaison a été réalisée "à composition sectorielle identique". Ce qui permet de comparer les moyennes d'ensemble pour la France métropolitaine et La Réunion en neutralisant les effets des structures sectorielles différentes.

Dans le **BTP**, les conditions d'exploitation des entreprises sont plus difficiles qu'en France métropolitaine, à cause du coût des intrants. Le taux de valeur ajoutée est sensiblement inférieur à la moyenne métropolitaine pour les petites entreprises (- 7 points) mais aussi pour les plus grandes (- 5 points).

Les plus petites entreprises de BTP se démarquent par une part de valeur ajoutée consacrée aux salaires bruts supérieure de 20 points à la moyenne métropolitaine. Cet écart n'est pas totalement compensé par les exonérations de charge sur les salaires et la moindre fiscalité. Le taux d'excédent brut d'exploitation reste inférieur à celui de leurs homologues de métropole. Après amortissements et prélèvement des autres charges d'exploitation, l'écart s'améliore.

Pour les entreprises de taille supérieure (rappelons que les entreprises de plus de 500 salariés sont exclues du champ de l'étude) la situation est un peu moins difficile. Leur taux d'excédent

brut d'exploitation est supérieur à la moyenne métropolitaine de 6 points. Une fois les amortissements déduits, les taux de résultat d'exploitation rejoignent la moyenne nationale.

Situation plus favorable du commerce et des services

Dans le commerce, le taux de valeur ajoutée se situe globalement dans la moyenne métropolitaine. Les mesures d'exonération de charge compensent la part plus importante de la valeur ajoutée consacrée aux salaires. Le taux d'excédent brut d'exploitation dépasse de 8 points la moyenne métropolitaine du fait des exonérations de cotisations sociales patronales. Après déduction des amortissements, l'écart positif reste de 6 points. Il y a peu de différence selon la taille des entreprises, rappelons que les grandes entreprises de plus de 500 salariés sont exclues du champ de l'étude.

En fait les disparités sont importantes selon les types de distribution. Dans le commerce automobile et le commerce de gros, la part du résultat d'exploitation est supérieure respectivement de 5 points et de 12 points pour les grandes entreprises. Pour le commerce de détail, les résultats sont comparables aux entreprises de France métropolitaine.

Pour les entreprises de **services**, l'écart de taux de valeur ajoutée avec la moyenne métropolitaine est globalement favorable. Les plus petites entreprises réunionnaises parviennent à dégager un taux de valeur ajoutée proche de la moyenne métropolitaine. Les exonérations de cotisations sociales patronales et la moindre pression fiscale leur permettent de dégager un taux d'EBE supérieur significatif. Après prélèvement des autres charges d'exploitation et amortissements, l'écart de performance s'annule et le taux de résultat d'exploitation se situe dans la moyenne métropolitaine.

Champ et méthode :

Les ratios sectoriels moyens sont issus des déclarations fiscales 2005 des entreprises ayant leur siège à La Réunion. Les comparaisons sont réalisées à partir des déclarations fiscales des entreprises des Dom et de France métropolitaine (comptes de résultat et bilans) de l'année 2005. Le champ couvre les entreprises imposées aux régimes BIC et BNC-DC. Ce qui permet d'étudier des comptabilités détaillées. Par conséquent, seules les petites entreprises déclarant au forfait, les micro-entreprises, et les entreprises agricoles relevant des bénéficiaires agricoles sont hors du champ de l'étude.

Au total 17 357 comptabilités d'entreprises réunionnaises ont été analysées soit plus de la moitié des entreprises réunionnaises.

Le critère de localisation du siège social détermine l'appartenance de l'entreprise à la géographie étudiée, ce qui exclut les grandes entreprises du BTP.

Dans les Dom, le tissu productif est en grande majorité constitué de petites et moyennes entreprises. Afin d'éviter que ces caractéristiques de taille altèrent la comparaison des performances moyennes entre Dom et France métropolitaine, l'étude porte uniquement sur le champ des entreprises de moins de 500 salariés. De ce fait, 7 grosses entreprises ont été exclues.

Parmi elles, deux classes de taille ont, de plus, été isolées : les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 550 000 €

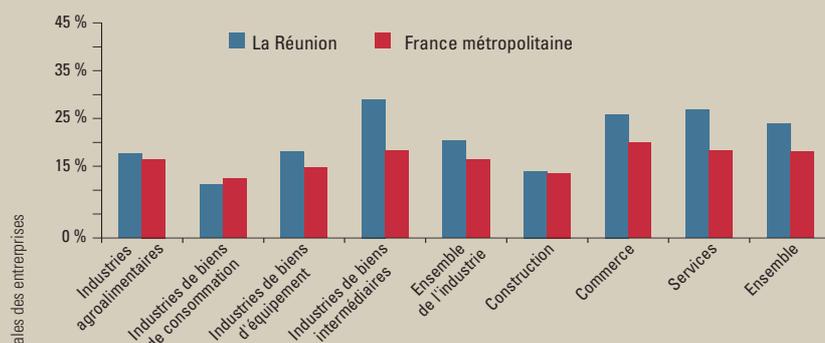
(seuil d'exonération à l'octroi de mer interne), et les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 550 000 €.

Les comparaisons les plus pertinentes sont réalisées au niveau sectoriel lorsqu'un nombre suffisant d'entreprises le permet. Les comparaisons d'ensemble, c'est-à-dire tous secteurs confondus, sont réalisées "à composition sectorielle identique", en considérant fictivement que les compositions sectorielles de la France et de La Réunion sont identiques. Il répond à la question : quel serait le ratio d'ensemble de la France si sa structure par secteur était identique à celle de La Réunion ? Ce ratio permet de comparer les moyennes d'ensemble France et Réunion en neutralisant les effets des structures sectorielles différentes au niveau NES36. Cela dit, à l'intérieur d'un même secteur au niveau plus fin que la NES36, des effets de structure pourraient subsister.

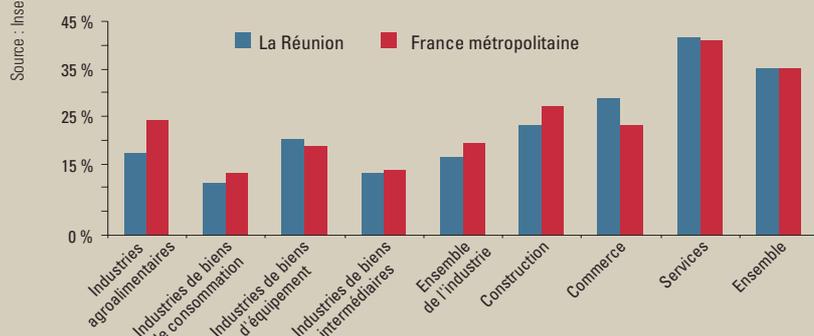
Les ratios moyens calculés sur des entreprises de moins de 550 000 € de chiffre d'affaires sont moins stables dans le temps car plus sensibles aux effets conjoncturels. Afin de réduire l'impact de l'effet conjoncturel de l'année 2005 sur les écarts de performance mesurés, les ratios de ces entreprises de La Réunion ont aussi été calculés sur la moyenne des années 2004 et 2005. Lorsque l'écart de ratio moyen calculé avec la moyenne 2004-2005 diffère de plus d'un point de celui calculé avec la seule année 2005, c'est le ratio moyen calculé avec la moyenne 2004-2005 qui a été retenu.

Résultat d'exploitation / Valeur ajoutée

Pour les plus grandes entreprises
(plus de 550 000 € de chiffre d'affaires)



Pour les plus petites entreprises
(moins de 550 000 € de chiffre d'affaires)



Définitions :

La valeur ajoutée est le solde du compte de production, elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire (valeur des biens et services utilisée pour assurer la production).

Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la valeur de la production.

Le résultat d'exploitation (REX) représente ce qu'il reste de l'excédent brut d'exploitation (EBE) après paiement des autres charges d'exploitation (loyers...), encaissement des autres divers produits d'exploitation, et amortissement des actifs et provisions.

Le taux de résultat d'exploitation est donc calculé indépendamment des charges et produits financiers, de l'impôt sur les bénéfices et des opérations exceptionnelles.

REX = EBE - autres charges d'exploitation + autres produits d'exploitation - amortissements et provisions.

EBE = Valeur ajoutée - salaires bruts - cotisations sociales - (impôts - subventions d'exploitation).

Pour les grandes entreprises de service, la part de valeur ajoutée consacrée aux salaires bruts est légèrement supérieure à la moyenne hexagonale. Les entreprises obtiennent un taux d'EBE supérieur à leurs homologues de métropole et parviennent à conserver cet écart favorable après paiement des autres charges d'exploitations et amortissements.

Les performances des services sont tirées vers le haut par les entreprises de services aux entreprises, notamment le conseil et l'assistance, qui se démarquent par des taux de valeur ajoutée nettement supérieurs à leurs homologues hexagonales (+ 11 points).

Nadine **JOURDAN**, chef de la division
"comptes et analyses économiques"

Claude **PARAIN**
chef du service "études et diffusion"

La compensation des handicaps

Pour compenser les handicaps des entreprises réunionnaises, des mesures d'aides au développement ont été mises en place tant au niveau européen que national dans le cadre des lois de programme pour l'Outre-mer (exonération de charges sociales pour favoriser l'emploi, les mesures de défiscalisation pour favoriser l'investissement, abattement d'impôts sur les sociétés, octroi de mer, aides à l'agriculture, à la formation, TVA non perçue récupérable, aides à l'exportation). Ces aides permettent aux entreprises de surmonter leurs handicaps en les plaçant dans une situation économique plus favorable.